



Communiqué

Date: 15.02.2023

Embargo: jusqu'au début de la conférence de presse

La Confédération clôt sur un déficit de 4,3 milliards en 2022

La diminution des recettes et l'importance des dépenses extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19 sont à l'origine du déficit de financement de 4,3 milliards de francs enregistré par la Confédération en 2022. Le compte de la Confédération se solde, pour la première fois depuis 2005, par un déficit de financement ordinaire plus élevé que celui qui avait été autorisé par le frein à l'endettement. Ce déficit structurel s'élève à environ 1,6 milliard de francs. Le Conseil fédéral a été informé de ce résultat provisoire lors de sa séance du 15 février 2023. Par la même occasion, il a défini les mesures d'assainissement pour le budget 2024 et pris des décisions de principe concernant celles qui s'appliqueront au plan financier.

En 2022 aussi, le compte de financement de la Confédération se solde par un important déficit, qui atteint 4,3 milliards de francs. Celui-ci concerne pour moitié le budget ordinaire et pour moitié le budget extraordinaire. Des recettes plus basses que prévu, notamment dans le domaine de l'impôt anticipé, expliquent le déficit ordinaire de quelque 1,9 milliard. Vu que ce dernier ne devrait pas dépasser 0,3 milliard selon les règles du frein à l'endettement, ce déficit est essentiellement d'ordre structurel (- 1,6 milliard).

Tableau 1: résultat du compte de financement 2022

en millions de francs	Compte 2021	Budget 2022	Compte 2022	Écart p. r. au	
				B	C en %
Recettes ordinaires	74'545	77'122	75'277	-1'845	1.0%
Dépenses ordinaires	75'950	77'716	77'152	-564	1.6%
Solde de financement ordinaire	-1'405	-594	-1'875	-1'281	
Recettes extraordinaires	1'535	1'521	1'592	71	
Dépenses extraordinaires	12'331	3'245	3'998	753	
Solde de financement	-12'201	-2'319	-4'282	-1'963	

Recettes et dépenses ordinaires

Les *recettes ordinaires* ont progressé de 1,0 % par rapport à l'année précédente, mais sont inférieures de 1,8 milliard de francs au montant budgétisé (- 2,3 %). La diminution des recettes est due essentiellement à l'impôt anticipé (- 3,2 milliards).

Les deux principales sources de recettes de la Confédération ont, quant à elles, connu une évolution favorable par rapport à l'année précédente: la taxe sur la valeur ajoutée a enregistré une progression analogue à la croissance économique nominale (+ 1,1 milliard, soit + 4,8 %). Les recettes provenant de l'impôt fédéral direct ont elles aussi nettement augmenté (+ 0,9 milliard, soit + 3,7 %). Cette progression est liée essentiellement à l'impôt sur le bénéfice (+ 0,9 milliard, soit + 7,1 %), les recettes provenant de l'impôt sur le revenu n'ayant pratiquement pas évolué.

Les *dépenses ordinaires* sont inférieures au budget de près de 0,6 milliard de francs (- 0,7 %) et surpassent de 1,6 % celles de l'année précédente. Des crédits supplémentaires importants ont été octroyés aux domaines de la migration (340 millions), des centrales de réserve (192 millions), des intérêts passifs (135 millions) et du trafic régional de voyageurs (97 millions).

Le déficit structurel grève le compte dit de compensation. Comme ce dernier présente un solde positif, le mécanisme de sanction du frein à l'endettement, qui requiert qu'un déficit soit compensé les années suivantes par une réduction des dépenses, ne s'applique toutefois pas.

Recettes et dépenses extraordinaires

En 2022, le compte extraordinaire a enregistré des dépenses de 4,0 milliards de francs, découlant notamment des mesures liées à la pandémie de COVID-19 (3,3 milliards) et à l'accueil de personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine (0,7 milliard), ainsi que des recettes extraordinaires de 1,6 milliard de francs. Ces dernières résultent essentiellement des bénéfices de 2021 distribués par la Banque nationale suisse (2,0 milliards, dont 1,3 milliard à titre extraordinaire).

Évaluation de la situation budgétaire

Comme chaque année, le Conseil fédéral a également fait le point sur la situation budgétaire lors de sa séance du 15 février 2023. Il a ainsi pris de nouvelles décisions concernant la mise au point du budget 2024. Actualisé à la fin du mois de janvier, celui-ci affiche un déficit structurel de 2,0 milliards de francs, qui s'explique en premier lieu par des dépenses supplémentaires dont le financement n'est pas assuré. Le 25 janvier 2023, le Conseil fédéral avait déjà adopté des mesures visant à alléger le budget de l'année prochaine de près de 1,6 milliard de francs par rapport au plan financier actuel. Il prévoit avant tout de modérer la forte croissance planifiée des dépenses de l'armée, de ne pas budgétiser la contribution obligatoire à Horizon Europe et de soumettre les voitures électriques à l'impôt sur les véhicules automobiles. En outre, les dépenses en matière de migration liées à l'accueil de personnes en quête de protection en provenance d'Ukraine seront à nouveau comptabilisées à titre extraordinaire en 2024. Les mesures prises par le Conseil fédéral permettront d'établir un budget 2024 qui répondra en grande partie aux exigences du frein à l'endettement. Pour couvrir le déficit de financement restant, qui se monte à près d'un demi-milliard, le Conseil fédéral a décidé mercredi d'opérer des coupes linéaires de 2 % sur les dépenses faiblement liées, qui comprennent aussi les dépenses de personnel. Il a par ailleurs renoncé, dans le plan financier, à l'augmentation de 6 millions du montant alloué à la promotion des ventes de vin qui avait été demandée par le Parlement. Malgré ces mesures d'assainissement, les dépenses ordinaires de la Confédération progresseront d'environ 3 % au total en 2024.

La majeure partie des mesures précitées s'appliqueront aussi après 2024. Malgré tout, les déficits structurels resteront élevés en 2025 et durant les années suivantes. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé de réduire les dépenses faiblement liées, qui représentent environ un tiers des dépenses totales, de 2 % durant les années du plan financier également, ce qui équivaut à environ 500 millions. Il prévoit aussi de diminuer les dépenses fortement liées dans le but d'assainir le plan financier. À partir de 2025, le Conseil fédéral souhaite alléger le plan financier de 600 millions à 1 milliard par année dans le domaine fortement lié. Il précisera les mesures à cet égard au cours des prochaines semaines. La Confédération, qui a contribué à alimenter le fonds de l'assurance-chômage durant la pandémie, s'en verra par exemple reverser une partie. Cette mesure ne requiert aucune réduction des prestations. Étant donné que le fonds d'infrastructure ferroviaire dispose de réserves considérables, la Confédération

pourrait aussi réduire son apport à ce dernier sans compromettre le développement ou l'exploitation de l'infrastructure. Il est par ailleurs prévu d'examiner la possibilité de financer partiellement le projet de subventionnement de l'accueil extrafamilial des enfants élaboré par le Parlement par une réduction de la part cantonale de l'impôt fédéral direct, d'autant plus que l'accueil extrafamilial relève de la compétence des cantons. L'AVS constitue le poste de dépenses le plus important de la Confédération. Par conséquent, il faudra aussi envisager des mesures dans ce domaine. Il s'agit en premier lieu de corriger l'inégalité de traitement actuelle entre les veuves et les veufs, qui doit de toute façon être supprimée suite à un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le calendrier de mise en œuvre de ces mesures est extrêmement serré. Le Conseil fédéral a par conséquent chargé les départements de procéder aux clarifications nécessaires d'ici le mois de mars. Le train de mesures d'allègement budgétaire est équilibré: l'objectif d'économie linéaire garantit la contribution de tous les groupes de tâches et des mesures portant sur les recettes sont aussi prévues. Néanmoins, les mesures susmentionnées ne suffiront vraisemblablement pas à respecter le frein à l'endettement durant les années du plan financier. Il faudra donc continuer à faire preuve d'une discipline stricte en matière de dépenses.

Renseignements:

Philipp Rohr, Communication de l'Administration
fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06,
kommunikation@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Aperçu des principales évolutions en matière de recettes et de dépenses en 2022
- Graphiques (présentation)
- Tableau de l'évaluation de la situation budgétaire 2024-2026
- Questions et réponses
- Communiqué de presse du 25 janvier 2023 : [Le Conseil fédéral prend des décisions préliminaires concernant l'assainissement du budget \(admin.ch\)](#)